



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
24 avril 2000
Français
Original: anglais

Session annuelle

13-23 juin 2000, Genève

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Autres fonds et programmes

Programme des Volontaires des Nations Unies

Rapport de l'Administrateur

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Aperçu général des activités entre 1998 et 1999	3-49	3
A. Principales caractéristiques et tendances	3-13	3
B. Activités relatives au Programme	14-35	6
C. Autres modalités	36-40	12
D. Consolidation des partenariats existants et constitution de nouveaux partenariats	41-44	13
E. Enseignements dégagés des examens et évaluations	45-49	14
III. Gestion des ressources	50-66	15
A. Ressources financières	50-56	15
B. Volontaires	57-59	16
C. Gestion et administration	60-66	17
IV. Défis et opportunités : Année internationale des Volontaires	67-71	18
V. Mesures à prendre par le Conseil d'administration	72	19
Annexes		
I. Tableau du plan de ressources des VNU : projection des ressources disponibles et de leur utilisation		20
II. Contributions en espèces aux ressources des VNU au titre de l'exercice biennal 1998-1999, par pays		21

Résumé

Le présent rapport décrit les principaux aspects et réalisations du Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) pour la période 1998-1999. On y récapitule également les vues et les orientations stratégiques du Programme à un moment où on s'accorde de plus en plus à reconnaître l'importance de l'apport des volontaires au développement de sociétés pacifiques et prospères. On s'inspire du cadre de résultats stratégiques du PNUD, en particulier des aspects ayant trait à l'appui aux organismes des Nations Unies, pour présenter et examiner les domaines d'intervention, les réalisations et les résultats auxquels sont associés le Programme des Volontaires des Nations Unies et les Volontaires eux-mêmes. Le rapport réaffirme l'importance et l'utilité du Programme et de ses aspirations. Il fait apparaître l'augmentation du nombre de missions et la participation accrue de nouveaux partenaires au Programme; l'appui plus important aux opérations de développement et de consolidation de la paix menées par les différents organismes des Nations Unies; la capacité du Programme à collaborer efficacement avec des groupes et des populations désavantagés; et l'universalité du Programme et les perspectives qu'il ouvre dans le cadre de la collaboration Sud-Sud. La proclamation de 2001 Année internationale des Volontaires par l'Assemblée générale est une occasion exceptionnelle pour le Programme d'affirmer, en sa qualité de mécanisme de coordination, la capacité des Volontaires des Nations Unies à prendre part aux initiatives de développement.

I. Introduction

1. Le présent rapport décrit les principaux aspects et réalisations du Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) pour les deux années écoulées. Il met en évidence les vues et les orientations stratégiques du Programme dans un monde en mutation, à un moment où l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître l'importance de l'apport des volontaires au développement de sociétés pacifiques et prospères. À cet égard, la résolution 52/17, en date du 20 novembre 1997, par laquelle l'Assemblée générale a proclamé 2001 Année internationale des Volontaires et la désignation du Programme des VNU comme mécanisme de coordination ouvrent des possibilités importantes.

2. Avec l'introduction du premier plan de financement pluriannuel du PNUD, qui tient compte du cadre de résultats stratégiques, un élément clef de la gestion axée sur les résultats a été mis en place. Un tel plan constitue pour le Programme des Volontaires des Nations Unies un instrument lui permettant d'exposer clairement les domaines d'intervention, les réalisations et les résultats auxquels sont associés le Programme et les Volontaires eux-mêmes. À cet égard, l'Administrateur estime que le cadre de résultats stratégiques du PNUD, en particulier les aspects ayant trait à l'appui aux organismes des Nations Unies, présente un intérêt pour le Programme. Par ailleurs, le cadre englobe tous les éléments de la Stratégie 2000 des VNU. Son application réaffirme l'importance et l'utilité du Programme des Volontaires des Nations Unies et le bien-fondé de ses aspirations aux niveaux mondial et régional et, tout particulièrement, national.

II. Aperçu général des activités entre 1998 et 1999

A. Principales caractéristiques et tendances

3. Le Programme des Volontaires des Nations Unies a continué à promouvoir le bénévolat, principalement en mobilisant des Volontaires et en les orientant vers les différentes missions. Le bénévolat est source d'avantages tant pour la société que pour les bénévoles eux-mêmes. Les Volontaires contribuent grandement au développement économique et facilitent la cohésion des sociétés en renforçant les sentiments de confiance

et de réciprocité entre les individus. Outre leurs compétences et leur expérience, les Volontaires des Nations Unies apportent leur dévouement, leur volonté et leur élan, et sont depuis longtemps tenus en haute estime par les pays bénéficiaires et les organisations partenaires pour leur contribution aux objectifs de développement. L'action des Volontaires a eu des effets multiples sur les organisations hôtes et les populations auprès desquelles les Volontaires des Nations Unies sont intervenus. Par leur travail, les Volontaires suscitent et renforcent souvent une culture du bénévolat et du partenariat qui a des effets durables non seulement sur les bénéficiaires mais aussi sur les Volontaires eux-mêmes.

4. Le travail des Volontaires des Nations Unies, notamment auprès des populations locales, a consisté à appuyer tant des initiatives spontanées que des initiatives structurées axées sur l'entraide. Pour nombre de pays bénéficiaires, le volontariat des populations locales a joué un rôle important dans le renforcement de la cohésion sociale et de l'assise économique. Certains pays demandent maintenant aux Volontaires des Nations Unies de les aider à mettre en place des formes de volontariat plus structurées. Dans certains cas, l'objectif est d'établir des programmes nationaux, souvent ouverts aux jeunes. Dans d'autres, il s'agit de créer un mécanisme permettant de dépêcher des coopérants dans des pays étrangers au titre d'accords bilatéraux. Dans d'autres cas encore, des Volontaires, de retour chez eux, créent des associations de bénévoles. Au vu de l'intérêt éveillé par l'Année internationale des Volontaires, il y a tout lieu de penser que les demandes d'aide adressées au Programme des Volontaires des Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités nationales et locales en matière de bénévolat iront en augmentant dans les années à venir.

5. Dans ces conditions, le Programme des VNU a continué à prendre de l'ampleur pendant la période biennale à l'examen, démontrant sa capacité à s'adapter à un environnement mondial en pleine mutation, sa polyvalence, illustrée par la gamme de mécanismes qu'il propose, et son aptitude à forger des partenariats stratégiques avec des organismes internationaux, nationaux et locaux. Il a continué de faire de la coopération dans le domaine du développement son axe d'intervention principal, mais les activités dans les domaines de l'assistance humanitaire, des secours d'urgence, de la consolidation de la paix et de l'assistance électorale, qui ont débuté au milieu des années 90, ont également pris de l'importance.

Statistiques sur les activités du Programme des VNU

Nombre de missions par région et nombre d'intervenants dépêchés par le Programme par région, catégorie de pays et sexe (1996-1999)

Année	1996				1997				1998				1999			
Missions	3242				3620				4047				4755			
Régions	Intern.	Nat.	Total	Total en %	Intern.	Nat.	Total	Total en %	Intern.	Nat.	Total	Total en %	Intern.	Nat.	Total	Total en %
Total	2 866	376	3 242	100	2 908	712	3 620	100	2 820	1 227	4 047	100	3 495	1 260	4 755	100
Pourcentage	88	12	100	–	80	20	100	–	70	30	100	–	74	26	100	–
Afrique	1 465	85	1 550	48	1 449	225	1 674	46	1 305	403	1 708	42	1 280	430	1 710	36
Asie et Pacifique	547	93	640	20	584	143	727	20	650	286	936	23	1 225	272	1 497	31
États arabes	163	48	211	7	165	51	216	6	183	78	261	7	166	86	252	5
Europe et communauté d'États indépendants	266	8	274	8	298	127	425	12	246	252	498	12	380	178	558	12
Amérique latine et Caraïbes	425	142	567	17	412	166	578	16	436	208	644	16	444	294	738	16
Volontaires des Nations Unies	Nombre	Pourcentage														
Total	3 176	100	3 371	100	3 643	100	3 643	100	3 643	100	4 383	100	4 383	100	4 383	100
Pays industrialisés	929	29	1 076	32	1 179	32	1 179	32	1 179	32	1 561	36	1 561	36	1 561	36
Pays en développement	2 247	71	2 295	68	2 464	68	2 464	68	2 464	68	2 822	64	2 822	64	2 822	64
Hommes	2 140	67	2 202	65	2 283	63	2 283	63	2 283	63	2 811	64	2 811	64	2 811	64
Femmes	1 036	33	1 169	35	1 360	37	1 360	37	1 360	37	1 572	36	1 572	36	1 572	36

6. Le tableau présente des données statistiques sur les activités du Programme des VNU entre 1996 et 1999. Il indique le nombre de missions accomplies dans les différentes régions par des volontaires internationaux ou nationaux ainsi que les effectifs engagés, ventilés par sexe et par catégorie de pays. Les données révèlent une forte augmentation du nombre de missions et du nombre d'intervenants. Certains aspects marquants sont décrits ci-après.

7. Globalement, 1 513 missions supplémentaires ont été menées à bien en 1999, soit une augmentation de 47 % par rapport à 1996. Le nombre d'intervenants a aussi beaucoup augmenté, passant de 3 176 en 1996 à 4 383 en 1999, soit une hausse de 38 %. En d'autres termes, le nombre de missions effectuées par chaque volontaire n'a cessé de croître. Ce phénomène est essentiellement imputable à la multiplication des interventions ayant trait à l'assistance électorale, qui sont généralement de plus courte durée. L'augmentation du nombre de missions a concerné toutes les régions. La croissance exceptionnelle du nombre de missions dans la région de l'Asie et du Pacifique en 1999 s'explique par le déploiement de nombreux Volontaires en Indonésie à l'occasion des élections et au Timor oriental avant, pendant et après la tenue du référendum, ce qui, comme l'illustre le tableau, a eu une incidence sur la répartition relative des missions entre les différentes régions pour l'année 1999.

8. L'Afrique, notamment les pays les moins avancés, s'affirme comme la région où le Programme est le plus actif et où les Volontaires effectuent le plus grand nombre de missions, bien que dans certains pays il ait fallu suspendre les activités en raison de la recrudescence des conflits armés.

9. Pendant la période à l'examen, le Programme a dépêché des Volontaires représentant 141 nationalités dans 148 pays, ce qui témoigne de son universalité. Il est intervenu dans toutes les régions du monde et a facilité l'échange de compétences entre les régions et au sein des régions. La plupart des VNU (64 % en 1999) étaient originaires de pays en développement, et environ 55 % d'entre eux ont effectué des missions en dehors de leur propre pays. La participation de VNU originaires de pays en développement demeure donc forte. Ainsi s'affirme de manière concrète et indéniable le rôle particulier joué par le Programme dans le cadre de la collaboration Sud-Sud. Le tableau fait apparaître par ailleurs une augmentation du nombre de VNU originaires de pays industrialisés pour l'année 1999. Cette si-

tuation s'explique d'une part par les activités entreprises par le Programme en Bosnie et d'autre part par la composition particulière de certaines missions. Par exemple, dans le cadre des élections au Nigéria et en Indonésie, ce sont surtout des nationaux de l'Union européenne qui ont été mobilisés au titre d'accords conclus avec cette dernière.

10. Le tableau illustre également l'augmentation continue des missions effectuées par les VNU nationaux dans leur propre pays. Par rapport à 1996, année où le déploiement de VNU nationaux dans leur propre pays n'en était qu'à son tout début, ce nombre a plus que doublé en 1999. En valeur absolue, les missions effectuées par des Volontaires nationaux se sont surtout multipliées en Afrique, passant de 85 en 1996 à 430 en 1999. Cette tendance est le fruit d'un effort visant à encourager le recours à des équipes mixtes composées de volontaires nationaux et internationaux afin de tirer parti de la complémentarité des uns et des autres. Cette démarche, qui va dans le sens du renforcement des capacités nationales, favorise la réalisation des objectifs de développement et facilite l'émergence d'une culture du volontariat.

11. Le Programme des VNU demeure résolu à garantir la pleine et entière participation des femmes à ses services de volontariat et à atteindre l'objectif qu'il s'est fixé à cet égard : une proportion de femmes comprise entre 40 et 60 % des effectifs. De fait, le nombre de participantes est passé de 1 036 en 1996 à 1 572 en 1999, ce qui représente une augmentation de 52 %. En 1999, le ratio femmes/hommes était de 36/64. Le léger recul de ce ratio entre 1998 et 1999 s'explique en grande partie par la mobilisation à grande échelle de Volontaires pour des activités de courte durée, engagées dans des situations de crise pour lesquelles il est relativement plus difficile de faire appel à des femmes. Si l'on exclut les opérations de secours d'urgence, d'aide humanitaire, de maintien de la paix et d'assistance électorale, le ratio femmes/hommes était en 1999 de 39/61, ce qui témoigne des progrès réalisés par le Programme à cet égard.

12. L'un des principaux objectifs du Programme consiste à établir des synergies avec d'autres organisations, afin d'optimiser les réalisations et de bénéficier de relations de partenariat. Pendant la période biennale à l'examen, le Programme des VNU a continué à diversifier ses partenariats. Parmi les mesures prises, l'usage stratégique du Fonds bénévole spécial a permis de promouvoir des activités conjointes dans le cadre de

projets pilotes, d'opérations humanitaires et de processus électoraux, en collaboration avec des organismes multilatéraux, régionaux et nationaux et en étroite concertation avec la société civile, visant à renforcer les institutions et les organisations non gouvernementales (ONG) locales. Ces partenariats ont à leur tour permis de mobiliser des fonds supplémentaires, de renforcer la capacité des VNU à exécuter des programmes et d'évaluer et d'établir l'efficacité de l'action des volontaires dans des domaines précis.

13. Grâce à la résolution 52/17 de l'Assemblée générale, proclamant l'année 2001 Année internationale des Volontaires, l'importance des volontaires et de ce qui peut être accompli par le volontariat est de plus en plus largement reconnue. Chargé de coordonner les activités de l'Année, le Programme des VNU peut ainsi renforcer la place qu'il occupe dans le cadre du développement et promouvoir le volontariat par des moyens plus divers. Il a en outre l'occasion de s'assurer le soutien de nouveaux groupes et de contribuer plus directement au débat actuel sur les stratégies de développement social et économique.

B. Activités relatives au Programme

14. Comme il est indiqué au paragraphe 2, le cadre de résultats stratégiques du PNUD sert de référence lors de l'examen et de l'évaluation de la participation du Programme des VNU et des Volontaires aux activités relatives au Programme. Les informations qui suivent sont donc ventilées selon plusieurs grandes catégories, correspondant aux résultats généraux et aux objectifs s'y rattachant, ainsi qu'aux sous-objectifs et domaines d'intervention stratégiques (DIS) recensés dans le CRS du PNUD. Ces catégories sont les suivantes : a) instauration d'un environnement propice à un développement humain durable; b) élimination de la pauvreté et moyens d'existence durables; et c) situations spéciales en matière de développement. Si de nombreuses activités des VNU ont trait à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la condition de la femme, ces deux thèmes sont le plus souvent au coeur même de l'action menée par les Volontaires dans les trois grands domaines susmentionnés. Ces questions de nature pluridisciplinaire sont donc présentées dans le cadre des trois catégories. Des informations plus détaillées sont données à ce sujet aux paragraphes 32 à 34. De même, l'appui des VNU au système des Nations Unies est traité ci-après et au paragraphe 35.

1. Instauration d'un environnement propice à un développement humain durable

15. Cette catégorie comprend plusieurs sous-objectifs et domaines d'intervention stratégiques visant à renforcer les capacités institutionnelles, à améliorer le dialogue multilatéral et à instaurer un environnement propice à un développement humain durable. Les activités entreprises par le Programme des VNU dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale des Volontaires (voir par. 68 et 69) – et notamment la participation aux efforts visant à valoriser, à faciliter, à coordonner et à promouvoir le volontariat – constituent d'importantes contributions à la concertation menée à l'échelle nationale, régionale et mondiale en vue de diversifier les moyens propres à réaliser un développement durable et équitable.

16. Pendant la période biennale à l'examen, 30 % de toutes les missions des VNU relevaient de cette catégorie. Plus précisément, il s'agissait de renforcer, au niveau communautaire, les principales institutions gouvernementales et de soutenir les processus de décentralisation. L'assistance électorale figurait également parmi les activités entreprises.

17. En tout, 861 Volontaires des Nations Unies ont été mobilisés afin d'apporter leur soutien aux élections organisées en Afrique du Sud, au Cambodge, en Haïti, en Indonésie, au Mozambique, au Népal, au Niger, au Nigeria, en République centrafricaine et au Timor oriental. Plus de 250 d'entre eux ont été recrutés avec le concours de l'Union européenne. La consultation populaire organisée au Timor oriental a été l'opération de plus grande envergure. À la demande du Département des opérations de maintien de la paix, 500 Volontaires des Nations Unies ont été affectés à l'appui de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO). Les Volontaires (481 observateurs électoraux de district et 19 membres du personnel médical) originaires de 73 pays ont été déployés en un temps record (six semaines). Chargés des activités en matière de communication de la MINUTO, les observateurs ont aidé à inscrire sur les listes électorales 451 000 Timorais, dont 98 % ont ensuite voté. D'après les estimations, de 50 à 60 % de ces électeurs seraient des femmes. À la suite de l'évacuation en Australie du personnel des Nations Unies qui se trouvait au Timor oriental, une centaine de Volontaires ont, en attendant de repartir au Timor, aidé la MINUTO à apporter des secours d'urgence à près de 2 000 réfugiés timorais. À leur retour, ces volontaires ont, en qualité de spécialistes des

affaires civiles, joué un rôle de premier plan en aidant les Timorais à reconstruire leur pays. Un nouvel accord conclu avec le Département des opérations de maintien de la paix prévoit le déploiement d'un maximum de 275 Volontaires des Nations Unies au début de l'année 2000, afin d'aider la nouvelle Administration transitoire des Nations Unies au Timor Oriental (ATNUTO). En outre, une vingtaine de Volontaires des Nations Unies ont participé aux opérations de secours humanitaire organisées au Timor oriental, notamment par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial (PAM).

18. Les Volontaires des Nations Unies ont également participé en grand nombre aux efforts de promotion de la décentralisation visant à soutenir au niveau local des méthodes de gouvernement participatives, à renforcer les organisations locales et à renforcer le pouvoir d'intervention des collectivités. Le cas du Kirghizistan est à cet égard un bon exemple. Les Volontaires des Nations Unies ont contribué au processus de décentralisation de ce pays en renforçant les capacités locales de planification et d'exécution de projets, en facilitant l'accès à l'information et en améliorant l'allocation des ressources attribuées aux collectivités. Afin d'atteindre les populations les plus pauvres, des équipes composées de VNU internationaux et nationaux ont mobilisé différents groupes sociaux et ont prêté leur concours aux communautés locales dans le cadre d'approches faisant appel à la participation des collectivités. À ce jour, dans les six districts pilotes du programme, il a été établi 140 organisations communautaires, qui comptent plus de 5 800 membres appartenant à toutes les municipalités concernées. Comme le montre ce projet, les Volontaires des Nations Unies aident les communautés à participer activement aux processus de développement locaux et oeuvrent ainsi en faveur des objectifs plus généraux du programme de décentralisation national, présentés dans les Plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2003.

19. Le renforcement des capacités institutionnelles en matière de gouvernance figure également parmi les activités régionales des VNU visant à instaurer un environnement propice à un développement humain durable. C'est ainsi qu'en Amérique centrale et aux Caraïbes, les VNU ont coopéré avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des partenaires locaux chargés de veiller au respect de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'appui apporté au ni-

veau national a notamment permis d'élaborer une nouvelle législation nationale relative au Code de l'enfant et de l'adolescent, d'aider à faire appliquer un tel Code dans les régions où il existait et de poursuivre les efforts visant à le faire adopter dans les autres régions. En outre, les Volontaires des Nations Unies ont aidé à prendre conscience de la nécessité de tenir compte des problèmes des enfants et des jeunes au stade même de la planification de l'action des pouvoirs publics locaux. Les questions qui préoccupaient certains pays participants, notamment le travail et l'exploitation sexuelle des enfants, le système de justice pénale pour les mineurs et les registres nationaux, ont été abordées dans le cadre de réseaux locaux, nationaux et régionaux, établis avec le concours des Volontaires des Nations Unies et destinés à favoriser l'échange de vues et d'expériences dans ces différents domaines.

20. S'agissant du renforcement des institutions oeuvrant en faveur des droits de l'homme, les Volontaires des Nations Unies ont aidé le Service du défenseur du peuple du Bureau du médiateur du Pérou à élargir ses activités de communication en faveur des populations autochtones et des petites communautés rurales. Les Volontaires nationaux, dont la moitié étaient des femmes, ont donné suite aux plaintes et aux demandes d'intervention et de médiation, remédié à certains retards abusifs dans les procédures judiciaires, coordonné des équipes mobiles, mis en place des programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et lancé des campagnes d'information. Un an après l'arrivée des VNU, la couverture géographique du Bureau avait augmenté de 30 % tandis que le nombre de plaintes examinées et de consultations effectuées avait doublé. Les populations autochtones, qui vivaient pour la plupart dans des communautés dévastées par des conflits et dans la plus grande pauvreté, avaient obtenu de bien meilleures possibilités d'accès au Bureau. Vu le succès de cette initiative, les VNU envisagent, avec le concours d'autres partenaires, de l'étendre à d'autres régions.

2. Élimination de la pauvreté et modes d'existence viables

21. Les Volontaires des Nations Unies participent à un grand nombre d'initiatives visant à éliminer la pauvreté, notamment au niveau des collectivités locales et ce, de concert avec une vaste gamme de partenaires. Au cours de la période biennale, quelque 30 % des tâches, qui leur ont été confiées, étaient étroitement liées

à la réalisation de sous-objectifs fixés dans les cadres de résultats stratégiques du PNUD au titre de l'élimination de la pauvreté et de la promotion de modes d'existence viables.

22. Des équipes mixtes externes composées de volontaires internationaux et nationaux ont prêté leur concours essentiellement à des groupes défavorisés, afin de promouvoir des initiatives communautaires dans plus de 40 pays dans le cadre de programmes d'activité du PNUD visant à éliminer la pauvreté. animateurs de ces programmes, les Volontaires des Nations Unies ont mené des enquêtes de base sur les niveaux de pauvreté, fait fonction de relais entre les collectivités et les institutions aux niveaux local et national, diffusé des informations sur les services, aidé à gérer les ressources naturelles et fourni un accès au microcrédit. Le soutien apporté aux femmes des zones rurales du Yémen, le renforcement des organismes bénévoles nationaux de lutte contre la pauvreté au Mali et l'aide apportée aux communautés autochtones de l'Équateur illustrent l'utilité que revêt la contribution des Volontaires des Nations Unies à l'élimination de la pauvreté.

23. Dans le cadre du soutien que le PNUD fournit au Programme de lutte contre la pauvreté du Gouvernement du Yémen, les Volontaires des Nations Unies ont aidé les centres agricoles des femmes à évaluer les moyens dont ils disposaient pour faire face aux besoins des collectivités, définir les ressources dont ils avaient besoin, former les encadreurs, et prodiguer des conseils techniques, notamment dans les domaines de l'élevage, de la transformation des aliments de base et de l'exploitation de jardins potagers. Ils ont également aidé des groupes de femmes à bénéficier des fonds alloués au titre du programme de lutte contre la pauvreté du PNUD pour financer de petits projets de développement local. Au Mali, il ont aidé le service bénévole national à réaliser leurs activités visant à éliminer la pauvreté en s'attachant les services de 300 de ses volontaires. Ils ont créé de concert 1 500 organisations communautaires, formé 800 responsables de collectivités, alphabétisé 1 600 adultes – dont 80 % de femmes –, et contribué au reboisement et à la préparation des terres en vue de leur exploitation à des fins de production agricole. En Équateur, une équipe de volontaires internationaux et nationaux est venue en aide aux collectivités vivant dans des zones qui connaissent une aggravation de la pauvreté et une dégradation de l'environnement. Les Volontaires des Nations Unies

ont étroitement collaboré avec des ONG nationales, des autorités provinciales et des fondations privées afin de mettre en place des institutions dotées des moyens voulus pour améliorer la gestion de l'environnement et favoriser la constitution de microentreprises créatrices de revenus.

24. Les Volontaires des Nations Unies ont également participé à des activités visant à permettre aux collectivités de mieux accéder aux services de santé, d'enseignement, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et à d'autres services de base. Au cours de la période biennale, ils ont continué à collaborer étroitement avec le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) et les bureaux nationaux du PNUD pour aider les collectivités à faire face à l'épidémie du VIH/sida et à resserrer les liens parmi les individus atteints du sida. Considérant que les victimes sont les mieux placées pour comprendre les besoins et problèmes de ceux qui vivent avec le sida, les volontaires nationaux, séropositifs pour nombre d'entre eux, ont dispensé une éducation et des conseils et coordonné divers projets au Malawi et en Zambie. Cette initiative sera élargie en 2000 à d'autres pays, dont le Burundi, le Cambodge, la Côte d'Ivoire et l'Inde. Dans la région des Caraïbes, une autre initiative, menée conjointement avec l'ONUSIDA pour venir en aide à quatre groupes nationaux de séropositifs et au réseau de séropositifs de cette région, a été approuvée et doit également être exécutée en 2000. Toutes ces activités visent à mieux sensibiliser le public au phénomène du VIH/sida et à permettre aux groupes d'auto-assistance de mieux faire face aux effets sociaux et économiques de l'épidémie au niveau communautaire.

25. Les Volontaires des Nations Unies ont, en favorisant l'emploi et en développant les compétences parmi les jeunes, aidé à la formation de certains d'entre eux issus de milieux déshérités. Une bonne illustration est la contribution qu'ils ont apportée au renforcement de l'école de formation professionnelle Hoa Sua d'Hanoï (Viet Nam). L'école, qui est une entité à but non lucratif administrée par un groupe de Vietnamiennes, dispensait des cours de restauration, de couture industrielle, de gestion de petites entreprises et de langues étrangères. Les recettes découlant de l'exploitation d'un café/restaurant, d'une boulangerie et d'une société de restauration ont aidé à financer les salaires de 89 employés, les dépenses d'administration et les bourses de plus de 300 étudiants. Cependant, la demande de

formation a eu pour effet de dépouiller l'école de tous ses moyens. Pour la rendre plus performante, des volontaires internationaux et nationaux ont introduit un certain nombre de mesures visant notamment à mieux assurer la gestion et à en améliorer les pratiques administratives, à instaurer des systèmes d'évaluation du personnel et des programmes et à mettre en place un cadre d'appui faisant intervenir les pouvoirs publics, des ONG internationales, des écoles hôtelières, des ambassades et des chefs bénévoles. La gestion financière de l'établissement sera en outre consolidée grâce à l'affectation de ressources spéciales provenant de la modalité des services consultatifs internationaux de courte durée et administrées par les Volontaires (voir par. 37). Depuis sa création, plus de 90 % des diplômés de l'école – dont plus de la moitié sont des jeunes femmes – ont trouvé un emploi à plein temps.

26. L'importance de la technologie de l'information et de la communication dans le processus de développement a été soulignée par le Comité administratif de coordination quand il a fait de « l'information pour tous » un objectif de développement primordial. C'est ainsi que, en collaboration avec le Programme sur la technologie de l'information pour le développement du PNUD, les Volontaires ont lancé un projet pilote pour aider « les communautés dépourvues d'information » à avoir accès à cette technologie de l'information et à se relier à Internet. Ce projet, intitulé « centres communautaires d'accès à la technologie », dont l'exécution est assurée par le gouvernorat de Sharkeya en Égypte devrait bénéficier à 15 000 usagers par an. Il devrait également permettre d'illustrer comment les Volontaires des Nations Unies peuvent venir en aide aux collectivités, notamment en matière de santé, d'éducation et de développement de petites entreprises, grâce à l'application des technologies de l'information et de la communication. Jeunes femmes, futurs entrepreneurs et agents sanitaires figurent parmi les nombreux individus qui exploitent d'ores et déjà ces nouvelles sources d'information. Le projet offre de surcroît la possibilité aux Volontaires des Nations Unies de mieux sensibiliser les membres de la société civile à l'importance de ces nouvelles technologies et de leur enseigner comment les utiliser, ce qui aboutira à la création de possibilités d'enseignement, d'emploi et de coopération aux niveaux national et régional. Les Volontaires des Nations Unies comptent pouvoir progressivement mieux aider les collectivités marginalisées à tirer parti des technologies de l'information et de la communication.

3. Situations de développement particulières

27. L'aide fournie par les Volontaires des Nations Unies aux pays en situation de développement particulière a porté sur la consolidation de la paix et la réconciliation, les opérations humanitaires d'urgence et les activités de secours liées au redressement et à la reconstruction. Au cours de la période biennale, 34 % des tâches confiées aux Volontaires des Nations Unies ont porté sur ces domaines (soutien aux interventions à l'échelle du système des Nations Unies face à des situations d'urgence complexes et efforts visant à accélérer le processus de redressement durable, notamment). Parmi les activités spécifiques entreprises pour appuyer les opérations de secours figurent notamment l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et la protection de ces catégories de personnes, le suivi du respect des droits de l'homme, la coordination sur le terrain, la distribution de vivres et la logistique.

28. Au cours de la période 1998-1999, les Volontaires des Nations Unies ont participé à des opérations humanitaires et à des opérations de secours dans plus de 60 pays, les plus vastes ayant eu lieu dans les Balkans, les Grands Lacs et la corne de l'Afrique. Ils ont appuyé les activités de secours d'urgence lors des crises affectant les réfugiés. Ils ont fourni en coopération avec le HCR divers types d'assistance en faveur des réfugiés allant de la création et de l'administration de camps à la participation à des opérations de rapatriement, notamment le contrôle et la protection des réfugiés, la logistique et la coordination des programmes. Grâce à la distribution de vivres, ils ont, de concert avec le Programme alimentaire mondial, contribué à assurer la survie de groupes vulnérables, de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ou vivant dans des zones de déficit vivrier. Ils ont également soutenu l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans leurs activités d'urgence axées plus spécifiquement sur les enfants et la santé. L'Initiative des Casques blancs (voir par. 39) est demeurée une importante source de soutien dans le cadre de plusieurs de ces opérations.

29. Face à la situation d'urgence créée par le passage du cyclone Mitch, qui a ravagé l'Amérique centrale à la fin de 1998, les Volontaires des Nations Unies ont mobilisé, un très bref laps de temps, des volontaires pour mener des opérations d'urgence au Honduras, au Nicaragua et en El Salvador. Dans les deux premiers pays, plus d'une centaine de Volontaires ont aidé à recenser les besoins immédiats dans les provinces recu-

lées, permettant ainsi aux organismes compétents et aux autorités nationales d'assurer le ravitaillement d'urgence en vivres, en eau et en autres produits de base. Les Volontaires des Nations Unies en El Salvador ont axé leurs efforts sur la fourniture de services de santé primaires, qui faisaient cruellement défaut. Le mécanisme décentralisé dont disposaient les administrateurs du Programme des Volontaires des Nations Unies (voir par. 55) leur ont permis de réagir promptement face à cette situation d'urgence et de participer à des programmes de suivi en collaboration avec d'autres partenaires.

30. L'un des principaux obstacles auquel se heurtent les pays sortant d'un conflit interne est le rétablissement de la confiance et la capacité d'assurer un redressement viable. À cet égard, les Volontaires des Nations Unies peuvent jouer un rôle particulièrement en tant que médiateurs dans le cadre des efforts de raffermissement de la confiance et de promotion de la paix, notamment au niveau des collectivités. En Géorgie par exemple, ils ont aidé à renforcer les capacités nationales en matière de règlement des conflits en formant des représentants de groupes de la société civile. Ils ont également favorisé la consolidation de la paix au niveau communautaire grâce à l'instauration de partenariats intercommunautaires et à l'exécution de projets mixtes. Plus largement parlant, ils ont aidé les ONG locales à établir des liens avec des organismes internationaux et favorisé le dialogue et l'instauration de relations entre groupes belligérants.

31. Le Kosovo illustre bien, dans le cadre de l'aide aux pays connaissant des situations de développement particulières, le rôle clef que peuvent jouer les Volontaires des Nations Unies en aidant ces pays à passer de la phase des secours à celle du développement et en appuyant des activités qui favorisent la relance et le redressement dans des conditions durables des populations touchées. Lorsque la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établie, les Volontaires des Nations Unies ont été invités à mobiliser 200 administrateurs civils volontaires pour travailler notamment dans les domaines du redressement, de l'administration régionale et municipale et de l'état-civil. Ils ont joué un rôle prépondérant dans le rétablissement des services sociaux et le redéploiement des moyens administratifs locaux, apportant ainsi aux populations touchées, y compris les réfugiés et les personnes déplacées, le soutien dont ils avaient besoin. On compte que jusqu'à 600 Volontaires des

Nations Unies seront appelés en 2000 à prêter leur concours à la MINUK et à appuyer les élections municipales supervisées par l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En outre, les Volontaires des Nations Unies ont également apporté leur soutien au HCR, au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et au PAM dans le cadre des opérations de secours humanitaires. Pour ce qui est des activités de développement à plus long terme, les Volontaires des Nations Unies participent notamment au Village Employment and Rehabilitation Programme (VERP), financé par l'Union européenne et grâce auquel plus de 45 000 de personnes ont trouvé à s'employer.

4. Les femmes et l'environnement

32. Comme cela a été mentionné au paragraphe 14 et démontré plus haut, la protection de l'environnement et la promotion de la femme font partie intégrante, pour l'essentiel, des activités des Volontaires des Nations Unies consacrées à la création d'un environnement habilitant, à la lutte contre la pauvreté et aux situations spéciales. On trouvera ci-après, à titre d'exemple, une description de deux des projets relativement peu nombreux auxquels le Programme des Volontaires des Nations Unies participent plus directement, en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies.

33. Le Programme des Volontaires des Nations Unies et le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse ont apporté leur appui à 13 pays d'Afrique dans le contexte de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Les Volontaires avaient pour rôle principal d'assurer la participation active de la société civile à l'énonciation des plans d'action nationaux et de contribuer ainsi au renforcement des capacités des institutions locales. En faisant se rencontrer différents acteurs – groupes de femmes, associations d'agriculteurs et représentants des autorités locales, entre autres – les Volontaires ont contribué à la création d'instances propices aux débats participatifs sur les politiques nationales. Dans certains pays, par exemple au Burkina Faso et au Kenya, des amendements substantiels aux plans d'action nationaux ont ainsi été possibles. Les méthodes de travail et l'engagement personnel des Volontaires a également favorisé la prise de conscience des avantages que la société civile et les

pouvoirs publics pouvaient retirer de leur partenariat. En reconnaissance de la réussite du projet, par le biais duquel le Programme des Volontaires des Nations Unies avait obtenu la pleine participation des parties prenantes à l'élaboration des plans d'action nationaux, le Programme et le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse ont été invités à faire un exposé lors de la troisième Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la désertification, qui s'est tenue en novembre 1999 à Recife (Brésil). Ce fut la première occasion pour le Programme de participer aux travaux d'une grande réunion sur l'environnement après la Conférence de Rio. Les participants à la Conférence ont félicité les Volontaires des Nations Unies pour le rôle qu'ils jouaient en tant que médiateurs entre les gouvernements et les organisations de la société civile. Des propositions ont été faites pour que le Programme des Volontaires des Nations Unies continue de participer aux activités financées par des fonds nationaux de lutte contre la désertification.

34. En collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Programme pour la femme et le développement du PNUD, des spécialistes des questions de parité entre les sexes du Programme des Volontaires des Nations Unies (dont près de la moitié venaient de pays en développement) ont rejoint les bureaux de pays du PNUD pour participer à la promotion de la prise en compte systématique des sexes. Les synergies qui ont résulté des compétences techniques d'UNIFEM à l'échelle régionale, de la connaissance que le PNUD avait des données locales et du dévouement et la détermination des Volontaires, ont contribué à accroître la sensibilisation aux questions relatives aux femmes dans les pays concernés, à leur meilleure compréhension et à leur intégration plus systématique dans les activités financées par le PNUD. Les fonctionnaires du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, les pouvoirs publics et les ONG ont été sensibilisés aux questions d'égalité entre les sexes, ce qui a facilité le processus engagé. L'élargissement de l'accès à l'information a également donné davantage de moyens d'action aux ONG de femmes et favorisé leur participation active à l'élaboration des plans d'action nationaux. Si le projet est susceptible de se heurter à des obstacles s'agissant d'intégrer pleinement la question de la parité entre les sexes en tant que thème intersectoriel touchant au développement, il n'en illustre pas moins les avantages que l'on peut tirer du partenariat. Cet aspect a d'ailleurs été mis en lumière par les trois organismes

intéressés lors de la réunion qu'ils ont consacré à l'examen à mi-parcours du projet, lors de laquelle ils ont également recommandé que les décisions sur les orientations futures soient prises après que l'on aura fait le bilan de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, à la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui se tiendra en juin 2000.

5. Appui à l'action de l'Organisation des Nations Unies

35. Le Programme des Volontaires des Nations Unies continue d'apporter un soutien important au système des Nations Unies dans son ensemble en mettant en oeuvre ses programmes et ses activités. Comme on l'a fait remarquer précédemment, le Programme, en mobilisant des Volontaires, a participé à l'action d'institutions spécialisées, de fonds et de programmes des Nations Unies dans des domaines aussi divers que la lutte contre la pauvreté, la mise en place de cadres institutionnels, la formation, la santé, l'environnement, l'aménagement urbain, le microfinancement, les secours humanitaires, la consolidation de la paix, les droits de l'homme ou la surveillance des élections. Le Programme des Volontaires des Nations Unies a en outre fait la preuve de son dynamisme et de sa capacité d'adaptation en faisant face aux difficultés nouvelles que le système des Nations Unies a rencontrées en matière de développement. La participation actuelle des Volontaires à la vulgarisation et à l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les collectivités à faible revenu en est un exemple. Au cours de l'exercice biennal, les Volontaires des Nations Unies ont participé aux activités de programme de plus de 25 institutions, fonds et programmes des Nations Unies. Ils ont également rejoint des bureaux de pays pour aider les représentants résidents du PNUD à assumer leurs fonctions de coordonnateurs résidents. Dans le cadre du suivi des conférences mondiales de l'ONU, le Programme des Volontaires des Nations Unies a établi un rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague en faisant une mention particulière du rôle que le volontariat et les volontaires peuvent jouer en matière de développement social. On trouvera davantage de précisions à ce sujet au paragraphe 69.

C. Autres modalités

36. Outre l'aide qu'il apporte aux pays en développement et aux pays en transition par l'intermédiaire des arrangements relatifs aux équipes de Volontaires composées de personnel international et national, le Programme des Volontaires des Nations Unies participe à trois autres arrangements qu'il s'emploie aussi à promouvoir : les Services consultatifs internationaux de courte durée (UNISTAR), le Programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN) et l'initiative relative aux Casques blancs; les paragraphes ci-après donnent un aperçu des activités connexes menées au cours de l'exercice biennal. Le programme propose également une nouvelle modalité aux perspectives prometteuses : le « cybervolontariat ».

1. Unistar

37. Les services de conseillers bénévoles hautement qualifiés que le Programme des Volontaires des Nations Unies continue de proposer, dans le cadre de l'UNITAR, pour des missions de courte durée, demeurent un moyen efficace de renforcer les capacités des entreprises du secteur privé et du secteur public dans les pays en développement et les économies en transition. Au cours de l'exercice biennal, 128 missions consultatives ont été organisées dans 27 pays. Les demandes d'assistance portaient sur les domaines suivants : génie rural (Angola); services de distribution de l'énergie (Chine); microfinancement (Éthiopie); traitement des produits alimentaires (Jamaïque); dessalement de l'eau (Jordanie); conservation de l'eau (Lesotho); production d'olives (territoire palestinien occupé); fabrication de chaussures (Tunisie); et mise en valeur de l'aquaculture (Uruguay). L'accroissement du volontariat au sein des entreprises dans le contexte des activités de l'UNISTAR est la preuve qu'il existe un potentiel, actuellement exploité. Étant donné que ses activités complètent les activités à plus long terme du Programme des Volontaires des Nations Unies en matière de coopération au développement, le programme UNISTAR a été transféré de New York à Bonn en 1999 et intégré au Programme des Volontaires des Nations Unies.

2. TOKTEN

38. Le programme TOKTEN permet à des professionnels expatriés Volontaires de servir dans leur pays d'origine. Il s'agit d'un programme très décentralisé,

promu avant tout par les gouvernements des pays de programme et par les bureaux de pays du PNUD et financé par le Bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies (UNOPS). En conséquence, et pour mieux définir le rôle du Programme des Volontaires des Nations Unies dans la promotion du programme TOKTEN, un bilan a été dressé en 1999. Le Programme des Volontaires des Nations Unies se fonde sur les conclusions et les options présentées dans le rapport ainsi établi pour déterminer maintenant quelle est la meilleure manière de promouvoir le programme TOKTEN. La conférence internationale sur le programme TOKTEN, qui se tiendra à Beijing en mai 2000, sera l'occasion d'un échange de vues entre le Programme et ses partenaires.

3. Initiative des Casques blancs

39. L'initiative relative aux Casques blancs a été lancée en 1994 par le Gouvernement argentin, l'objectif étant d'introduire un concept et une modalité d'assistance grâce auxquels des équipes de réserve de volontaires déjà désignées et formées, en faisant appel aux corps nationaux de volontaires, pourraient être mises à la disposition du Secrétaire général, par le canal du Programme des Volontaires des Nations Unies, en vue d'apporter un appui immédiat aux activités de secours, de relèvement, de reconstruction et de développement. La concrétisation du concept et de la modalité s'est poursuivie ces dernières années. L'évaluation qui a été faite en 1999 (voir par. 46) a permis de confirmer les possibilités offertes par le mécanisme utile et efficace qu'est l'initiative des Casques blancs. Les conditions sont donc réunies pour envisager de nouveaux partenariats avec d'autres corps nationaux de volontaires, la société civile, les organisations régionales et les institutions multilatérales de financement. Au cours de la période sur laquelle porte le présent rapport, les volontaires du Programme des Volontaires des Nations Unies et de l'initiative des Casques blancs ont mis en train diverses activités faisant appel à des équipes mixtes constituées de volontaires nationaux et de volontaires internationaux, en collaboration avec des organismes des Nations Unies tels que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies (UNOPS) et le Programme alimentaire mondial (PAM), ainsi qu'avec les missions de maintien de la paix de l'ONU et des institutions nationales dans les pays bénéficiaires. Faisant suite au rapport sur l'initiative des Casques blancs établi par le Secrétaire

général, l'Assemblée générale a adopté la résolution 54/98 dans laquelle elle notait avec satisfaction les progrès notables du projet Casques blancs.

4. Cybervolontariat

40. L'initiative NetAid lancée conjointement par le PNUD et par Cisco Systems en octobre 1999 a montré le rôle crucial de l'Internet en tant que moyen d'assurer la communication à l'échelle mondiale. Étant donné la place de plus en plus grande qu'occupent les techniques d'information et de communication dans le processus de développement, le Programme des Volontaires des Nations Unies, en tant que partenaire de NetAid, a entrepris de mettre en place un programme de cybervolontariat. Au moment de la finalisation du présent document, la première version de NetAid sur le site Web du Programme des Volontaires des Nations Unies (<http://app.netaid.org/OV/>) est devenue opérationnelle. Cette nouvelle modalité est très prometteuse pour la promotion du volontariat et de la solidarité mondiale en faveur du développement humain et à l'appui des autres modalités du Programme des Volontaires des Nations Unies. Elle offre également de nouvelles possibilités à un nombre bien plus grand de particuliers qui souhaitent contribuer directement à l'action du Programme et proposer leurs compétences et leur temps depuis leur domicile. Tout aussi important est le fait que le cybervolontariat est un moyen efficace pour les institutions et les organisations de la société civile d'accéder aux connaissances et au savoir-faire. Le Programme des Volontaires des Nations Unies entend d'ailleurs regrouper tous ses administrateurs de programmes sur le terrain et tous les autres Volontaires en activité afin de constituer un réseau d'intermédiaires qui permettra aux communautés locales d'accéder aux services en ligne, et de faciliter la mise en place d'autres réseaux.

D. Consolidation des partenariats existants et constitution de nouveaux partenariats

41. Comme on l'a mentionné au paragraphe 12, l'un des principaux objectifs du Programme des VNU est de se renforcer grâce à ses partenariats avec d'autres organisations. Au cours de la période 1998-1999, le Programme a donc continué d'élargir sa base de partenariats. Compte tenu du rôle complémentaire que jouent les nouvelles initiatives de programmation commune et

des perspectives qui se dessinent en la matière, il a signé des mémorandums d'accord avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Parmi les exemples de programmes nés de partenariats nouveaux ou renforcés, on retiendra notamment le programme de l'ONUSIDA visant à une plus grande participation des personnes atteintes du sida; le projet « cités-santé » de l'OMS; le Fonds d'initiative locale pour l'environnement urbain et le Programme sur la technologie de l'information pour le développement du PNUD; ainsi que le programme d'appui au renforcement du respect des droits de l'homme mené conjointement par le PNUD et le Haut Commissariat aux droits de l'homme.

42. Comme il est indiqué au paragraphe 17, la collaboration entre le Programme des VNU et l'Union européenne s'est élargie. Compte tenu du rôle qu'ont joué les VNU dans les opérations électorales, le Programme a été invité à participer aux consultations d'un groupe d'experts portant sur le Groupe des élections de l'Union européenne récemment mis en place. Cette participation contribuera à renforcer davantage les liens existant entre l'Union européenne et le Programme des VNU et pourrait jeter les bases d'une collaboration dans le domaine de la coopération pour le développement.

43. Au cours de l'exercice biennal, le Programme a également consolidé ses liens avec les organisations de la société civile, notamment : le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales de protection des droits de l'homme; le Bangladesh Rural Advancement Committee (BRAC); la Grameen Bank (Bangladesh); l'Habitat pour l'humanité (États-Unis d'Amérique); l'Institut international pour le développement et la citoyenneté (Brésil); et l'Open Society Institute (États-Unis d'Amérique). Parmi les nouveaux partenaires participant au programme UNISTAR figurent le Netherlands Management Cooperation Programme et le Senior Experten programme (Allemagne). En outre, les relations de travail ont été renforcées avec des instituts de formation et de recherche, notamment le Centre d'études autrichien pour le maintien de la paix et le règlement des conflits; la Fondation Berghof (Allemagne); Conciliation Resources (Royaume-Uni); et le Programme international de formation à la gestion des conflits (Italie).

44. Par ailleurs, le Programme des VNU s'est penché sur les relations qu'il entretenait avec les organisations partenaires – à savoir des entités nationales qui lui apportent un appui en mobilisant des ressources humaines et financières. En 1998, une enquête indépendante a été réalisée par un consultant externe afin de déterminer la façon dont ces organisations percevaient leur relation avec le Programme. Les informations que les organisations ont fournies étaient à la fois franches et critiques et ont permis de mettre en relief un certain nombre de domaines où une amélioration s'imposait. Un examen de la suite donnée à cette enquête a été réalisé en 1999 pour évaluer à quel point les mesures prises par le Programme avaient tenu compte des problèmes soulevés. Malgré des délais relativement courts, les organisations partenaires ont indiqué que les initiatives prises par le Programme avaient eu des retombées positives et entraîné une amélioration des relations de travail. Parmi les points importants soulignés figure le changement de comportement perçu dans la façon dont le Programme des VNU traite ses partenaires et ses volontaires. On a également fait mention, ce qui est tout aussi important, d'une amélioration concernant les relations avec les organes de liaison, la circulation de l'information et l'administration des volontaires. Le fait que les organisations participantes aient pu prendre connaissance des deux rapports publiés a aussi été vu comme un pas en avant dans l'instauration d'un dialogue transparent et constructif avec toutes les parties concernées. Les enseignements tirés de cet examen ont grandement contribué à faire progresser le processus mené actuellement en vue de définir les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité de la collaboration entre le Programme et ses partenaires.

E. Enseignements dégagés des examens et évaluations

45. Suite à un contrôle de gestion effectué en 1997 et en accord avec la proposition figurant dans le rapport de l'Administrateur sur le Programme des VNU pour la période 1996-1997 (DP/1998/20), un mécanisme destiné à renforcer la capacité d'évaluation du Programme a été mis en place en 1998 grâce à un financement du Fonds bénévole spécial. Cette initiative a contribué à donner davantage de souplesse et d'indépendance aux stratégies utilisées pour évaluer les activités relatives aux projets et a permis au Programme d'entreprendre des évaluations stratégiques importantes.

46. Les évaluations réalisées ont mis l'accent sur les modalités d'intervention du Programme des VNU, notamment les agents locaux, les volontaires nationaux, les volontaires du programme TOKTEN et les volontaires œuvrant dans le cadre de l'initiative relative aux Casques blancs. Ces évaluations ont mis en exergue : a) la nécessité de définir clairement le rôle joué par les agents locaux par rapport aux Volontaires des autres modalités et de veiller à ce que cette modalité soit strictement appliquée; b) l'importance croissante du rôle des VNU nationaux dans les initiatives visant à renforcer les capacités et à réaliser le développement durable, et la nécessité de traiter des questions relatives aux conditions de service ainsi qu'aux procédures et structures pour ce qui a trait à la gestion des volontaires nationaux; c) les possibilités de renforcer le rôle des VNU dans le cadre du programme TOKTEN (voir par. 38); d) la possibilité de transformer le concept VNU/Casques blancs en une modalité d'assistance très utile (voir par. 39).

47. Le Programme des VNU a pu expérimenter des méthodes d'évaluation novatrices grâce au nouveau mécanisme. Les bénéficiaires ont participé à la définition du champ d'application et au schéma des évaluations. Ce processus a permis un apprentissage réciproque et une prise en compte réelle, dans les recommandations, des préoccupations et des intérêts exprimés par les groupes ciblés. Sur la base des conclusions et des options présentées par les équipes d'évaluation externes, le Programme a lui-même formulé des recommandations précises. Cette démarche participative, impliquant l'ensemble du personnel du Programme, a contribué à ce que les acteurs concernés prennent véritablement en main les activités de suivi.

48. Le Programme a reconnu qu'il était nécessaire d'impliquer davantage les parties intéressées dans l'évaluation des contributions apportées par les Volontaires aux initiatives conçues, gérées et financées par d'autres organisations du système des Nations Unies. Une évaluation plus précise sera également menée avec d'autres partenaires concernant le rôle joué par les VNU dans ces projets et programmes.

49. En vue d'améliorer la transparence et l'acquisition de connaissances au sein de l'organisation, des ressources supplémentaires ont été mises à disposition pour le contrôle des missions et des sessions de formation ont été organisées afin de contribuer à la définition des indicateurs nécessaires à la formulation et à l'évaluation de projets. S'inspirant du manuel

du PNUD intitulé « Results-Oriented Monitoring and Evaluation » (contrôle et évaluation axés sur les résultats), le Programme des VNU a également mis à jour et étoffé ses directives relatives au contrôle et à l'évaluation. Les nouvelles directives sont actuellement intégrées dans les processus de contrôle et d'évaluation du Programme.

III. Gestion des ressources

A. Ressources financières

50. On trouvera à l'annexe I un tableau présentant le financement du Programme des VNU dans son ensemble. Les informations figurant dans la section Ressources ordinaires ont trait au Fonds bénévole spécial. Les autres ressources concernent : a) les contributions en espèces versées directement au Programme au titre de fonds d'affectation spéciale, d'autres accords de cofinancement et du budget biennal d'appui (environ 52 %); b) les missions des Volontaires directement financées par les institutions et les partenaires du Programme (environ 48 %). Bien que ces missions ne fassent pas l'objet de contributions en espèces versées directement au Programme, elles figurent cependant dans le tableau de manière à fournir un ordre de grandeur réel, sur le plan financier, des activités du Programme. L'annexe II répertorie, pays par pays, les contributions en espèces versées au Programme.

51. Ainsi qu'il est indiqué à l'annexe, le montant total des activités entreprises en 1998-1999 s'est élevé à 150,8 millions de dollars, dont 7,2 millions (environ 5 %) ont été imputés sur le Fonds bénévole spécial, 143,6 millions (environ 95 %) provenant d'autres sources. On prévoit une augmentation de 19,1 millions de dollars (environ 13 %) pour l'exercice biennal actuel en raison d'une intensification de l'exécution des projets financés par le Fonds bénévole spécial et d'un accroissement des activités menées par les VNU dans le cadre des grandes opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

1. Fonds bénévole spécial

52. Les nouveaux engagements de dépense au titre des projets pilotes et expérimentaux financés par le Fonds bénévole spécial ont atteint au total 12 millions de dollars, soit plus que le double du montant engagé pour l'exercice biennal 1996-1997. Sur le solde des

ressources, qui s'élevait à 26,6 millions de dollars au 31 décembre 1999, 49 % étaient déjà réellement engagés sous forme de budgets approuvés pour les années à venir. En ce qui concerne les ressources non engagées, s'élevant à 13,6 millions de dollars, un dossier de propositions de projet pour un montant de 6 millions de dollars avait déjà été mis au point, dégageant ainsi un solde de 7,6 millions de dollars pouvant servir dans l'immédiat à financer d'autres activités de programmation pour les années à venir et à constituer une réserve opérationnelle. L'accroissement du nombre de projets approuvés et l'élaboration de programmes supplémentaires entraîneront une augmentation des dépenses au cours de la période 2000-2001. Les ressources non engagées devraient donc diminuer et se chiffrer à 6,5 millions de dollars à la fin de 2001. L'Administrateur estime qu'il importe que d'ici là des contributions supplémentaires soient versées au Fonds bénévole spécial. Cela est indispensable si l'on veut que le Programme des VNU soit en mesure de maintenir le niveau de projets pilotes et expérimentaux nécessaire pour continuer de jouer le rôle qui lui revient en matière de promotion du développement par le biais des activités de plaidoyer en faveur du bénévolat et de la mobilisation de volontaires.

53. L'équilibre régional des engagements pour les projets financés par le Fonds bénévole spécial a été maintenu mais le nombre et le volume de projets pilotes et expérimentaux dans les pays les moins avancés d'Afrique et d'Asie ont plus que doublé au cours de l'exercice biennal 1998-1999. En ce qui concerne les ressources récemment engagées par le Fonds bénévole spécial, y compris au titre de la participation aux frais, près de 80 % des ressources destinées à l'Afrique et 70 % de celles destinées à l'Asie ont été consacrés aux pays les moins avancés.

54. Les projets financés par le Fonds bénévole spécial approuvés au cours de la période 1998-1999, qui avaient essentiellement pour but de promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie 2000 des VNU, ont également contribué à la réalisation d'objectifs plus larges identifiés dans le contexte des cadres de résultats stratégiques du PNUD. Près de 40 % des nouveaux engagements de financement portaient sur des activités relevant notamment de programmes de décentralisation et de gouvernance locale favorisant la création d'un environnement propice au développement humain durable. Environ 35 % des nouveaux engagements étaient destinés à des programmes de lutte contre la pauvreté et de

développement de moyens de subsistance durables. Les engagements restants portaient sur des initiatives dans les domaines de l'environnement et des ressources naturelles, de l'égalité entre les sexes, et des situations de développement particulières ainsi que sur des initiatives visant à régler des problèmes mis en évidence à l'occasion du contrôle de gestion de 1997.

55. Conformément à la politique menée par le Programme des VNU en vue d'habiliter les administrateurs de programme, un mécanisme de renforcement du pouvoir d'action de ces derniers dénommé « Programme Officer Empowerment Mechanism » a été lancé en 1998. Il permet de mettre une somme modeste (10 000 dollars) à la disposition des administrateurs de programme des VNU afin qu'ils puissent, par exemple, réagir rapidement face à des situations d'urgence ou aux besoins locaux naissants. Le paragraphe 29 fournit un exemple de situation dans laquelle ce mécanisme a pu être particulièrement utile.

2. Autres ressources

56. Les activités financées par des ressources autres que celles provenant du Fonds bénévole spécial s'élevaient à 143,6 millions de dollars (soit 96 % du total). Sur les 111,2 millions de dollars consacrés aux dépenses afférentes aux programmes, environ 32 % de cette somme provenait des ressources destinées aux programmes du PNUD; quelque 25 % des ressources des autres institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies; 16 % des missions du Département des opérations de maintien de la paix; et 27 % de fonds d'affectation spéciale, du financement intégral et d'autres arrangements de cofinancement.

B. Volontaires

57. La diversité des aptitudes demandées pour les affectations des VNU a exigé un ajustement continu de l'éventail des qualifications des Volontaires inscrits sur la liste des VNU. Par exemple, au cours de l'exercice biennal, la demande de services de Volontaires des Nations Unies a augmenté dans des domaines comme le renforcement des capacités, l'aide d'urgence, les droits de l'homme et les consultations électorales. Alors que le nombre total des candidats répertoriés sur la liste et le nombre de pays représentés demeurent stables à 3 800 et 156 respectivement, la répartition entre les diverses spécialisations à l'intérieur des 108 catégories professionnelles a été modifiée. Pour

établir sa liste et mobiliser des Volontaires pour des opérations à grande échelle, le Programme a continué de collaborer avec plusieurs sources de recrutement notamment ses partenaires traditionnels. Par exemple, 57 bureaux de pays du PNUD et 11 organisations partenaires ont participé au recrutement de 500 VNU pour la consultation populaire organisée au Timor oriental.

58. L'effet des techniques de l'information sur la gestion du système de liste a constitué un facteur important pour l'évolution du Programme. Ces techniques ont permis d'accélérer le traitement des candidatures et le recrutement de Volontaires, de renforcer la capacité de sensibilisation et d'élargir la base de recrutement.

59. La sécurité et le bien-être des Volontaires des Nations Unies sur le terrain continuent d'être une source de préoccupation. Bien que les Volontaires soient inclus dans le dispositif de sécurité qui s'applique à tout le personnel des Nations Unies sous la responsabilité du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, le Programme a prévu des mesures supplémentaires destinées spécialement à ses Volontaires présents dans des lieux d'affectation plus dangereux. Au cours de l'exercice biennal, plusieurs ateliers régionaux de formation en matière de sécurité à l'intention des administrateurs de programme des VNU ont été organisés en Afrique du Sud, en Argentine, au Liban, et en Thaïlande, grâce à un financement provenant d'un important donateur. La formation portait sur des domaines tels que la planification des mesures de sécurité pour les personnes et les résidences, la gestion du stress, ou encore la mise au point de plans de gestion des mesures de sécurité. Des formateurs et des spécialistes du HCR et du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité ont participé à tous les ateliers. En Argentine, grâce à un appui financier supplémentaire du Secrétariat de l'assistance humanitaire internationale (chargé de l'initiative des Casques blancs en Argentine), les administrateurs de programme des VNU ont suivi une formation à la gestion des situations dangereuses grâce à des exercices de simulation exécutés dans des installations spéciales. À la suite de ces ateliers, les administrateurs de programme ont à leur tour assuré une formation en matière de sécurité destinée à tous les Volontaires dans leurs pays d'affectation respectifs. D'autres mesures prises pour garantir le bien-être des Volontaires étaient notamment la publication d'un manuel et la réalisation d'une cassette vidéo sur les problèmes de sécurité, qui ont été également communiqués

aux organisations partenaires. Les menaces récentes à la sécurité du personnel civil des Nations Unies signifient que la sécurité continuera d'être l'un des principaux problèmes des VNU.

C. Gestion et administration

60. Les mesures prises dans le domaine de la gestion et de l'administration ont été notamment guidées par les résultats et les recommandations découlant de l'examen approfondi du déroulement des opérations entrepris par le Programme des VNU lui-même à la fin de l'année 1997 et par l'audit de gestion rigoureux effectué par le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD en 1997.

61. Les recommandations de l'examen du déroulement des opérations ont été appliquées, notamment l'instauration d'un programme de formation complet pour tout le personnel concerné. Les informations reçues des bureaux de pays, des partenaires des VNU et des Volontaires eux-mêmes ont confirmé que les mesures prises pour rationaliser et simplifier les procédures opérationnelles, notamment la fusion des fonctions au siège du Programme, l'introduction du contrat d'affectation des Volontaires, la monétisation des traitements des VNU et la décentralisation vers les bureaux de pays, ont contribué à améliorer les résultats. L'application de ces mesures a également été nécessaire pour permettre au Programme de connaître une croissance importante tout en subissant des réductions budgétaires du fait des graves contraintes budgétaires du PNUD.

62. Les recommandations découlant de l'audit de gestion effectué en 1997 ont été appliquées au cours de la période considérée. En reconnaissance du travail accompli et des résultats, le Bureau de l'audit et des études de performance a décerné au Programme des VNU le tout premier certificat d'appréciation.

63. Dans le cadre de la nouvelle conception de la planification et du perfectionnement au niveau de l'organisation, le Programme des VNU a organisé un atelier mondial, le premier du genre, auquel ont participé tous les administrateurs de programme et les assistants administratifs des VNU des bureaux de pays et tout le personnel du siège. Se fondant sur les principes d'équité, d'intégration, de participation et de perfectionnement, les travaux, qui ont donné lieu à une interaction intensive, ont été axés sur les méthodes de tra-

vail, les futurs problèmes et opportunités et l'Année internationale des Volontaires en 2001. L'atelier a conduit à une amélioration de la communication dans l'organisation, une approche plus participative en ce qui concerne la formation et le perfectionnement et, de façon générale, un renforcement de l'esprit d'équipe. L'atelier a donné un regain d'énergie à l'organisation : le personnel participe davantage à la prise de décision et contribue aux idées et aux visions relatives à la future orientation du Programme.

64. Au cours de l'exercice biennal, des investissements importants ont été réalisés dans le domaine de la formation et du perfectionnement du personnel. Les principaux domaines d'intérêt ont été la formation relative aux nouvelles méthodes de travail aux procédures opérationnelles et aux systèmes financiers, aux nouveaux logiciels d'appui commerciaux et à la gestion des programmes. La formation relative aux aptitudes de facilitation dispensée aux administrateurs de programme et aux assistants administratifs travaillant sur le terrain et au personnel du siège dans le cadre de l'atelier mondial a grandement amélioré la capacité de l'organisation en ce qui concerne les travaux de groupe et les échanges de vues.

65. Afin de mieux informer ses partenaires des principaux événements et activités, le Programme des VNU a publié son premier rapport annuel, couvrant l'année 1998. Au cours de l'exercice biennal, il a également accordé une large place à l'Internet en tant qu'instrument de sensibilisation du public. Des informations précises, notamment les versions en ligne de publications du Programme des VNU ont été publiées régulièrement et sont consultées 160 000 fois par mois en moyenne.

66. Au cours de l'exercice biennal, de nouveaux systèmes logiciels ont été introduits et des améliorations ont été apportées aux logiciels déjà installés afin de : a) garantir la compatibilité avec les systèmes du PNUD à la suite de l'introduction du Système intégré de gestion (SIG) et du système de gestion de l'information financière et b) faire en sorte que le Programme des VNU soit compatible pour l'an 2000. Par ailleurs, une méthode de développement des systèmes et un plan général des techniques de l'information pour les VNU ont été mis au point.

IV. Défis et opportunités : Année internationale des Volontaires

67. Dans sa résolution 52/17 du 20 novembre 1997, l'Assemblée générale a proclamé 2001 Année internationale des Volontaires. Une occasion exceptionnelle s'offre au Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), nommé responsable de la coordination, de s'affirmer comme la branche des Nations Unies soutenant le volontariat au service du développement. Le présent rapport s'ouvrait sur une section décrivant l'influence des VNU sur le volontariat dans les pays où ils servent et dans leurs pays d'origine, à leur retour. La présente section, qui clôt le rapport, souligne les efforts déployés par les VNU pour contribuer à faire de l'Année internationale des Volontaires un succès sur le plan mondial, tant pour la couverture que pour l'incidence, et comporte quelques réflexions sur ce que ces efforts impliquent.

68. Pour donner suite à la résolution 52/17 de l'Assemblée générale, on a réuni au siège des VNU, à Bonn, grâce à un financement reçu de divers gouvernements donateurs, une équipe dynamique chargée de faciliter la préparation de l'Année internationale des Volontaires. D'autres membres de l'équipe ont été désignés ultérieurement à Bruxelles, à Genève et à New York. La première tâche consistait à susciter auprès du public une vaste prise de conscience et un large soutien pour l'Année internationale des Volontaires. À cet effet, on a élaboré une affiche et un logo, créé un site Internet interactif en quatre langues et publié et diffusé de la documentation, dont une note d'orientation. Les efforts portent maintenant sur les encouragements et l'aide à apporter aux pays dans leurs activités préparatoires, et visent en particulier à faciliter la création de comités directeurs nationaux.

69. Durant l'exercice biennal, le Programme des VNU s'est employé à mettre en valeur l'importance de l'Année internationale des Volontaires dans les manifestations internationales et régionales et à faire ressortir les relations entre le volontariat et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Cet effort ira probablement en s'intensifiant au cours du prochain exercice. En outre, pour compléter les différentes études en cours sur le rôle utile que les contributions volontaires peuvent jouer dans la formation de capital collectif, le Programme des VNU apporte son appui à des travaux de recherche sur la mesure quantitative du volontariat,

visant à démontrer la valeur économique de celui-ci pour la société. Par ailleurs, le Programme a soutenu activement les mesures prises par les gouvernements pour faire figurer le volontariat, d'une part, parmi les nouvelles initiatives qui seront examinées lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et à l'examen de nouvelles initiatives, qui se tiendra en juin 2000 et, d'autre part, dans l'ordre du jour de la 39^{ème} session de la Commission du développement social, en 2001. Dans ce but, un groupe d'experts s'est réuni à la fin de 1999, grâce à un financement additionnel de la W. K. Kellogg Foundation, pour étudier dans quelle mesure le volontariat contribue au développement social dans chaque région. Il a formulé une série de recommandations relatives aux mesures pouvant être prises par les gouvernements pour favoriser l'instauration de conditions propices à l'essor du volontariat. Le rapport de cette réunion a fait l'objet d'une large diffusion et sert de document d'information et de document directif tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Programme des VNU.

70. Compte tenu de ces initiatives, et d'autres initiatives suscitées par la proclamation de l'Année internationale des Volontaires, le programme des VNU se trouve en contact avec une grande diversité d'acteurs aux niveaux mondial, régional, national et local. Il s'agit notamment du secteur associatif (organisations de plaidoyer et de sensibilisation, organisations à vocation opérationnelle, organisations sans but lucratif, groupements confessionnels, fondations et autres organisations similaires), du secteur privé qui manifeste un intérêt croissant pour le volontariat chez les employés des entreprises et, enfin, des médias. L'Année internationale des Volontaires suscite également dans le public un intérêt toujours croissant pour l'action de l'ONU dans ce domaine, surtout parce qu'une grande partie de la population mondiale peut s'identifier avec le volontariat; pour beaucoup, le lien avec l'ONU est un attrait de plus. En outre, l'Année internationale fournit un cadre qui permet de renforcer le partenariat entre le Programme des VNU et les autres organismes des Nations Unies, les volontaires participant presque partout, sur le plan local, aux programmes de la plupart des organismes des Nations Unies.

71. S'il est encore trop tôt pour décrire avec précision tout l'impact que l'Année internationale des Volontaires aura sur le programme des VNU, il apparaît déjà clairement que cet impact existe et qu'il continuera

probablement de s'accroître. Premièrement, comme l'Année internationale met le volontariat en vedette, le VNU insiste davantage sur l'esprit de volontariat dans tous les aspects de son action en tant que complément précieux des compétences et de l'expérience des Volontaires. Deuxièmement, les contacts qui se multiplient dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale (voir par. 70) se traduisent déjà par des partenariats prometteurs pour les activités ordinaires du Programme. Grâce à ces partenariats, ce dernier espère être mieux connu, élargir sa base de recrutement et multiplier ses sources de financement. Troisièmement, l'Année internationale, une fois menée à bien, devrait avoir une incidence favorable sur les relations entre le Programme et ses partenaires du système des Nations Unies, contribuant ainsi à resserrer ces relations et à les rendre toujours plus créatives. Enfin, le Programme des VNU devra élaborer des modalités novatrices en réponse aux divers éléments qui indiquent que les gouvernements et les organisations se soucient de plus en plus de favoriser et de multiplier les contributions volontaires sur le plan intérieur. Ce sera sans doute le plus grand défi que l'Année internationale des Volontaires créera au programme des VNU pour les années à venir.

V. Mesures à prendre par le Conseil d'administration

72. Le Conseil d'administration voudra peut-être :

1. *Prendre note* avec satisfaction du rapport de l'Administrateur sur les activités entreprises par le Programme des Volontaires des Nations Unies durant l'exercice biennal 1998-1999 (DP/2000/24) et de l'importante croissance enregistrée au cours de cet exercice;

2. *Se féliciter* de l'utilisation du cadre stratégique axé sur les résultats du PNUD – et, notamment, de la manière dont il couvre le soutien apporté à l'ensemble du système des Nations Unies – en tant qu'instrument donnant une vue d'ensemble des domaines, des fins et des résultats auxquels le Programme et les Volontaires contribuent;

3. *Réaffirmer* l'importance et l'apport du Programme des Volontaires des Nations Unies et de ses aspirations aux niveaux mondial, régional et national, notamment pour la promotion de la coopération Sud-Sud;

4. *Reconnaître* les importantes contributions des Volontaires des Nations Unies dans le domaine de l'assistance électorale;

5. *Saluer* la contribution du Programme des Volontaires des Nations Unies au renforcement des capacités nationales et au développement durable, grâce en particulier à la mobilisation accrue de Volontaires nationaux des Nations Unies;

6. *Faciliter* le rôle utile de relais que les Volontaires des Nations Unies peuvent jouer lors du passage de l'assistance humanitaire au développement durable à long terme, en passant par la reconstruction et la réorganisation;

7. *Décider* d'organiser une manifestation spéciale sur le volontariat à sa session annuelle de 2001, dans le cadre de l'Année internationale des Volontaires et du trentième anniversaire du Programme des Volontaires des Nations Unies.

Annexe I

Tableau du plan de ressources des VNU : projection des ressources disponible et de leur utilisation

(En millions de dollars des États-Unis)

Ressources disponibles	1998-1999			2000-2001		
	FBS	Autres ressources	Total	FBS	Autres ressources	Total
Solde d'ouverture	23,5	25,6	49,1	26,6	24,8	51,4
Recettes :						
Contributions ^a	6,5	141,1	147,6	7,0	154,2	161,2
Intérêts, autres revenus et coûts standard externes (montants nets)	3,8	1,7	5,5	3,0	1,5	4,5
Total	33,8	168,4	202,2	36,6	180,5	217,1
Emploi des ressources						
A. Dépenses afférentes aux programmes	6,3	111,2	117,5	12,3	122,0	134,3
B. Appui aux programmes						
Coûts d'appui		2,9	2,9		3,2	3,2
Administrateurs de programme		6,0	6,0		8,0	8,0
C. Transfert aux réserves	0,9	–	0,9		–	–
D. Gestion et administration		23,5	23,5		24,4	24,4
Total	7,2	143,6	150,8	12,3	157,6	169,9
Solde des ressources au 31 décembre	26,6	24,8	51,4	24,3	22,9	47,2
Engagements sur les exercices à venir (au 31 décembre)						
A. Projets	11,6	17,7	29,3	16,3	20,0	36,3
B. Coûts externes afférents aux Volontaires en service	1,4		1,4	1,5		1,5
Total des engagements	13,0	17,7	30,7	17,8	20,0	37,8
Solde des ressources non engagées (surplus/déficit au 31 décembre)	13,6	7,1	20,7	6,5	2,9	9,4

^a Incluent, au titre des Autres ressources, le budget d'appui biennal des VNU, qui est compris dans les crédits ouverts au PNUD pour l'exercice biennal.
FBS = Fonds bénévole spécial.

Annexe II

Contributions en espèces aux ressources des VNU au titre de l'exercice biennal 1998-1999, par pays

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement donateur</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Afrique du Sud	4,8	–	4,8
Allemagne	3 909,1	1 201,2	5 110,3
Argentine	–	1 999,0	1 999,0
Australie	–	56,1	56,1
Autriche	112,8	–	112,8
Bangladesh	2,3	–	2,3
Belgique	287,3	1 250,7	1 538,0
Botswana	25,0	–	25,0
Burkina Faso	1,8	–	1,8
Canada	66,6	170,8	237,4
Chine	30,0	–	30,0
Chypre	3,6	–	3,6
Danemark	–	537,4	537,4
Égypte	3,0	–	3,0
Espagne	–	2 394,0	2 394,0
États-Unis	100,1	–	100,1
Finlande	–	1 535,7	1 535,7
France	91,9	521,2	613,1
Inde	15,0	–	15,0
Irlande	194,8	1 209,2	1 404,0
Italie	–	1 171,8	1 171,8
Jamaïque	5,0	–	5,0
Japon	–	7 929,7	7 929,7
Lesotho	0,2	–	0,2
Norvège	–	318,7	318,7
Panama	1,0	–	1,0
Pays-Bas	749,1	2 764,0	3 513,1
Philippines	0,6	–	0,6
Pologne	–	130,0	130,0
République arabe syrienne	1,4	–	1,4
République tchèque	60,6	–	60,6
Royaume-Uni	–	383,9	383,9
Slovaquie	–	80,0	80,0
Sri Lanka	3,0	–	3,0
Suède	–	998,3	998,3
Suisse	663,8	183,5	847,3

<i>Gouvernement donateur</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Thaïlande	5,7	–	5,7
Turquie	50,0	–	50,0
Total	6 388,5	24 835,2	31 223,7
